

CP - Appel à candidatures pour le Conseil d'initiative citoyenne

Les habitants de Colmar sont invités à soumettre leur candidature pour contribuer au Conseil d'initiative citoyenne (CIC), une instance municipale de démocratie participative. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 11 octobre 2026.

Installé en 2021, le Conseil d'initiative citoyenne se compose de 30 personnes (3 par quartier et 6 au Centre-Ville). Son rôle est de favoriser l'expression citoyenne pour enrichir le débat public.

SES 3 MISSIONS PRINCIPALES SONT :

- **Accompagner les actions de participation** : participer à la conception et à l'animation de dispositifs de participation des colmariens.
- **Accompagner les projets de la Ville** : participer à la réflexion comme acteur privilégié sur sollicitation de la Ville.
- **S'informer et pouvoir échanger sur des projets thématiques de la collectivité** : prendre connaissance des politiques menées par la Ville pour mieux accompagner les projets et les actions de participation.

S'ENGAGER DANS LE CONSEIL D'INITIATIVE CITOYENNE

Pour candidater, il faut :

- **Habiter à Colmar**
- **Avoir 18 ans ou plus**
- **S'engager à titre personnel**
- **Ne pas avoir de mandat électif, ni être agent de la Ville de Colmar ou de Colmar Agglomération**

Un formulaire de candidature est disponible en ligne sur le site Web de la Ville : colmar.fr/cic

Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 11 octobre 2026**.

Le CIC respecte la parité et se renouvelle par tiers **tous les 2 ans**.

Durant la mandature, le renouvellement est prévu en 2026, 2028 et 2030.

Pour désigner les nouveaux membres, un tirage au sort peut être réalisé parmi les candidatures reçues si nécessaire.

CONTACT PRESSE

Cécile Walschaerts

Attachée de presse

cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18

Ville de Colmar - Colmar Agglomération

colmar.fr/espace-presse

colmar.fr